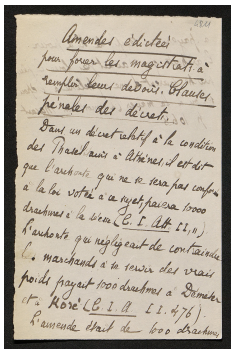

Amendes édictées
pour forcer les magistrats à
remplir leur devoir. Charte
fondatrice des décrets.
Dans un décret relatif à la condition
des Phaselens à Athènes il est dit
que l'archonte qui ne se sera pas conformé
à la loi votée à ce sujet paiera 10000
drachmes à la déesse (C. I. Att. II, II).
L'archonte qui négligeait de contrôler
les marchands à la vente des vrais
poids payait 1000 drachmes à Déméter
et à Koré (C. I. A. II. 476).
L'amende était de 600 drachmes

ÉditeurBibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Mentions légales

- Fiche : bibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Numérisation : bibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure, Public Domain Mark

Informations sur le fichier

Nom original : ENS01_Ms0005_4827.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 1.01 Mo
Dimensions : 1482 x 2244 px
Fichier créé par Charlotte DessaintFichier créé le 16/10/2016 Dernière modification le 20/04/2022